

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de la société populaire de Graulhet (Tarn) qui fait part des dons patriotiques envoyés à l'armée des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des marchés de l'adresse de la société populaire de Graulhet (Tarn) qui fait part des dons patriotiques envoyés à l'armée des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 170;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23675\\_t1\\_0170\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23675_t1_0170_0000_8)

Fichier pdf généré le 21/07/2021

bien le gouvernail du vessau de lait, vous qui avez scu le garantir dans les moments les plus augeux par votre surveillance active et par votre courage malle, il ne fot point douté un seul einstant que cet l'Etre Suprême qui est votre conducteur et celui qui vous dirige dans toutes vos glorieuse auperasion, sest lui qui donc est votre boussole et par conséquand la notre Emonts-le et la République sera sauvé, legislatureurs amis du peuple magnanime grases vous soint rendeus des mesures sages et vigoureuses que vous avez employés pour sauver la patrie et des effets saluters et justes qui vous ont engagés a fere frapé du glaive de la loÿ ces conspirateurs ils ont outragé la nature et desonnoré la République mes la Nation a été vangé la loÿ les a reduits au neant, nous vous invitons au nom du sallut public de continuer vos glorieux travaux et de rester à votre poste de n'accorder ni paÿs ni treve que quand le courage et les verteus d'une nation aussi loyalle et aussi genereuse que la notre aura par les armes et son heroysme fet rentrer dans la poussière les ennemis de la liberté et de l'égalité des meurs et de toutes les vertus qui font votre cortège, la societté vous declare sollanelement quelle est prete a s'elever en masse au premier signal que vous luÿ fairés pour terrassé avec la massue nos ennemis communs nous venons de prandre un deliberé par lequel nous avonts juré de ne reconnetre d'otre lutte que la raison et la senne morale. et un amour eternal a l'etre supreme nous avonts fait passer a notre district toute l'arganterie de la si-devant eglise dont le poues se porte a 20 marcs et tous les ornemants de la si devant eglise nous avontsourny en outre nos cloches et tout le cuivre pour concouré au besoin de la fabrique des canons nous avontsourny à la patrie 90 deffenseurs vollontaires sans conter ceux que nous avontsournys lors de la levée an masse[;] nous avonts fait don sur l'hotel de la patrie de la somme de 560 liv. pour susvenir au besoin de nos freres d'armes de la levée en masse[;] vous êtes les sauveurs du monde et ceux qui avés regénéré la france antière[;] vous nous avés delivrés de nos tirans qui nous ont tennu dans les chenes pendant 14 siècles. et vous avés seu nous donner la liberté et legallité et bien nous voulons la proteger et la maintenir de toutes nos forces ou nous ensevelir sous le[s] Ruines. La liberté ou la mort voiella quelle est notre devise. S. et F. »

BAREY (*presid.*)

P.c.c. : CATELLAN et BORDAS (*secrét.*).

## 15

La société populaire de Fougerolles, département de la Haute-Saone, annonce que sa commune vient d'envoyer au district 32 paires de souliers, 360 chemises, 160 l. de charpie, un lingot de métal du poids de 500 livres, et 72 livres, tant en cuivre qu'étain. Un atelier de salpêtre est en activité : ils s'occupent de l'établissement d'un second atelier du même genre.

Ils applaudissent aux mesures qui livrent au glaive vengeur des crimes les scélérats qui vouloient ravir au peuple ce qu'il a de plus cher, la liberté.

Ils invitent la Montagne à rester à son poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

## 16

La société populaire de Graulhet, département du Tarn, annonce que sa commune a envoyé en différentes reprises, à l'armée des Pyrénées-Orientales, 250 paires de souliers, 32 roupes ou redingottes, un bonnet de police, et des secours pécuniaires. « Pères de la patrie, ajoute-t-elle, la rage que déploient contre vous les tyrans et leurs infames affidés, nous confirme dans l'heureuse idée que nous avons toujours eue de votre dévouement pour notre bonheur. Continuez de mériter leur haine, et nous sacrifierons nos biens, notre sang, notre vie pour votre triomphe, qui est celui de la liberté et de l'égalité ».

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

## 17

Le conseil-général de la commune de Gaillac-Toulza, département de la Haute-Garonne, annonce qu'elle a fourni à la patrie 200 défenseurs, qu'elle vient d'envoyer à ses frères d'armes 230 chemises, 9 paires de bas, 14 cols, 5 serviettes, 3 draps de lit, du vieux linge pour charpie, 125 l. en assignats, 2 redingottes et un vieux manteau, et qu'elle va remettre au district l'entière dépouille du temple, devenu celui de la Raison. Il félicite la Convention sur ses glorieux travaux, sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prises, l'invite à rester à son poste, et jure de maintenir la liberté, l'égalité et la République une et indivisible, et demande à changer le nom de Gailhac-Toulzac en celui de Gailhac-la-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des marchés, d'instruction publique et de division (3).

## 18

La société populaire de la section du Val-de-Formigny, département du Calvados, envoie au district de Bayeux, pour les défenseurs de la patrie, 28 paires de bas et 2 chemises. Elle félicite la Convention sur ses succès, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

(1) P.V., XLI, 260. B<sup>in</sup>, 3 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 697.

(2) P.V., XLI, 260.

(3) P.V., XLI, 260.